



MERCI DE NOUS RETOURNER 1 EXEMPLAIRE SIGNÉ avant le 31 mai 2025, date de clôture des inscriptions au Secrétariat de la Foire.

ENTRÉE GRATUITE 72^e FOIRE de la Saint-Véran

du **08** au **11** novembre 2025
MIN de Cavaillon - 15 Avenue Pierre Grand

B.P. 20110 - 84303 CAVAILLON Cedex
Tél. 04 90 76 22 22
Fax 04 90 76 19 00
e-mail : contact@foire-cavaillon.org
Site : www.foire-cavaillon.org

DEMANDE D'ADHÉSION

Le Soussigné :

Nom

Prénom

Qualité

Donne son adhésion ferme et définitive à la 72^{ème} Foire de CAVAILLON et demande à occuper sous réserve d'acceptation par la commission des stands, l'emplacement ci-après selon les tarifs indiqués.

Prend bonne note :

que l'aménagement et le déménagement de son emplacement sont placés sous sa seule responsabilité et qu'en aucun cas la responsabilité de la Foire ou de l'assurance ne pourra être mise en cause.

Que la Foire se terminant le 11 novembre 2025 à 19h00, **aucun stand ne pourra être démonté sous aucun prétexte avant la clôture de la Foire.**

S'engage :

- A effectuer le paiement par chèque du 1^{er} acompte fixé à 30% de la demande d'Adhésion avant le 31 mai 2025.
- A effectuer le paiement par virement bancaire du 2^{ème} acompte fixé à 60% de la facture déduction faite du 1^{er} acompte avant le 30 août 2025.
- A effectuer le paiement du solde de la facture globale au plus tard le 15 octobre 2025.

ATTENTION : A PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2025 NOUS N'ACCEPTONS PLUS LES CHEQUES BANCAIRES.
REGLEMENT UNIQUEMENT PAR CARTE BANCAIRE, ESPECES OU VIREMENT BANCAIRE.

- Les règlements par chèque bancaire devront être effectués à l'ordre du Comité de Foire de la ville de Cavaillon.
- Si le chèque ne correspond pas au nom de l'entreprise ou à la société, il est demandé une copie de la pièce d'identité de la personne qui a émis le chèque.
- La mise à disposition de l'emplacement ne sera accordée qu'après règlement du solde. En cas de non règlement total à la date du 15 octobre 2025, les acomptes seront acquis au Comité de Foire à titre d'indemnité.
- Accepte sans réserve le règlement général et les conditions particulières de la Foire de CAVAILLON.
- S'engage à respecter la charte des Exposants et s'engage à afficher l'article L.121.97 de la loi Hamon.
- Tout emplacement non occupé le mercredi 5 novembre 2025 à 8 heures sera à la disposition du Comité de Foire et attribué à nouveau.

A le 2025

Signature, faire précéder de la mention "lu et approuvé"

Enseigne commerciale

Adresse complète

Code Postal Ville

Téléphone Télécopie

E-mail :

Cachet commercial

COURRIER A ADRESSER

Au siège social ☐

A l'agence ☐

Nom du correspondant

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION

Au siège social ☐

A l'agence ☐

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Joindre un R.I.B (obligatoire)

Raison Sociale

Domiciliation

Cadre réservé au destinataire du relevé

Code Banque Agence N° de compte Clé RIB

IBAN

BIC

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE (joindre 1 extrait K bis obligatoire)

SIREN N° CODE APE

DESCRIPTION PRÉCISE DE L'ACTIVITÉ ET DES PRODUITS EXPOSÉS OBLIGATOIRES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

DROIT D'ADMISSION OBLIGATOIRE : (par société) - non remboursable (comprenant les frais de dossier, carte de membre, carte exposant, badge) 88€
ASSURANCE OBLIGATOIRE quel que soit l'emplacement 58€
PUBLICITE SUR SITE INTERNET (publication de votre logo de société sur notre site et vers votre site web) 55€

EMPLACEMENTS HALL : Hall 2

STAND COMPLET 3m x 3m - équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance* 902€ x =
 STAND COMPLET 6m x 3m - équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance* 1715€ x =
 STAND D'ANGLE COMPLET 3m x 3m - équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance* 1165€ x =
 STAND D'ANGLE COMPLET 6m x 3m - équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance* 1978€ x =
 STAND DE BASE 3m x 3m - équipé de moquette & assurance* pour module à partir de 27 m2 792€ x =
 KW supplément mono 59€ x =

Hall 1 - Marché de Noël

STAND COMPLET 4m x 2m - équipé de moquette 460€ x =
 branchement électrique mono 220V - 1KW & assurance*
 Supplément du mètre linéaire 102€ x =
 Supplément pour angle 96€ x =

Hall 1 - Espace gourmand

STAND COMPLET 3m x 3m 1043€ x =
 équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance*
 STAND COMPLET 6m x 3m 1973€ x =
 équipé de moquette - branchement électrique mono 220 V - 1 KW & assurance*
 SUPPLÉMENT POUR UN ANGLE 254€ x =
 STAND DE BASE 3m x 3m - équipé de moquette & assurance* pour module à partir de 27 m2 947€ x =
 Branchement eau et évacuation - supplément 235€ x =
 EMPLACEMENT RESTAURATION SOUS CHAPITEAU SUR DEVIS* =

ATTENTION : Tous les stands ci-dessus sont livrés avec cloisons et bandeaux.

Si vous désirez un stand nu cocher la case ci-contre. ☐

Aucun démontage et montage ne sera possible.

OBLIGATOIRE : Pour tout emplacement, apporter une rallonge minimum de 25 mètres de long.

EMPLACEMENT "PLEIN AIR" :

Emplacement manège sur devis.

Automobile

Emplacement automobile sur devis.

Emplacement nu (sur devis) x =
 Restauration rapide extérieur (sur devis) x =
 Supplément branchement électrique mono 220 V - 3 KW 155€ x =
 KW supplémentaire - mono 59€ x =
 Supplément branchement électrique TRI. 380 V - 10 KW 704€ x =
 Supplément CHAPITEAU - 3 m x 3 m 280€ x =
 Supplément CHAPITEAU - 5 m x 5 m 595€ x =
 Supplément plancher pour chapiteau ci-dessus - le m² 14,60€ x =
 Supplément moquette pour chapiteau ci-dessus - le m² 8,70€ x =
Tout autre branchement électrique doit faire l'objet d'une demande de devis.

TOTAL H.T =

T.V.A. 20% =

TOTAL T.T.C =

ACOMPTE A L'ADHESION 30% DU TOTAL GÉNÉRAL =

*Assurance obligatoire

Incendie, foudre, explosions, dégâts des eaux, responsabilité civile, vol jusqu'à concurrence de 5084,29€ par stand couvert. Franchise de 10% du montant des marchandises avec un minimum de 550€. Parallèlement les concessionnaires automobiles et motos doivent faire une extension de garanties à leur propre assureur.

Sont exclus : les objets de valeurs et les objets précieux (cuirs et bijoux) ainsi que les marchandises et affaires personnelles des exposants sur leur stand.

DEMANDE D'ARRIVÉE ET ÉVACUATION D'EAU

OBLIGATOIRE (pour tous les Exposants de restauration, vins et stands alimentaires)

Je soussigné (nom ou raison sociale)

Adresse

demande l'installation d'un robinet d'eau pour mon stand.

le point d'arrivée et de rejet de l'eau seront déterminés par le Comité de Foire et ne pourront être modifiés.

A le SIGNATURE

DEMANDE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRE (pour tous les Exposants)

Je soussigné (nom ou raison sociale)

Adresse

a) Appareils prévus

Puissance totale utile

b) Type de branchement désiré
- Monophasé : 220 volts
- Triphasé + neutre : 220/380 volts

Branchement permanent (jour et nuit) Puissance

Toute modification ou demande de branchement reçue après le 15 octobre sera enregistrée sans aucun engagement de réalisation.

A le SIGNATURE